

Pièces à fournir pour la demande d'inscription au permis de conduire

Dans le cadre de la dématérialisation mise en place par l'Etat des demandes d'inscription au Permis de conduire et des demandes de titre, le département de La Vendée a été choisi pour être département pilote.

Depuis le 6 juin 2017, toute demande d'inscription au Permis **DOIT OBLIGATOIREMENT** être réalisée via la plateforme Internet dédiée.

NOUS NOUS CHARGEONS DE CETTE DEMARCHE !

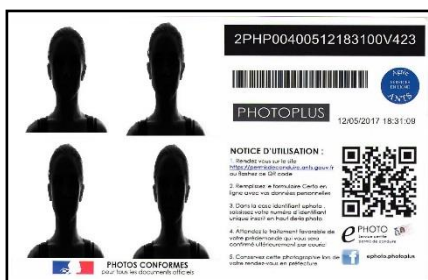
La liste des documents à fournir avec la demande a évolué, dorénavant il nous faut :

- **Planche Photo-signature numérique :**
Ces photos sont à réaliser dans une cabine agréée. A la différence des photos traditionnelles, un code est associé à la photo-signature numérique (Exemple ci-dessous). C'est ce code qu'il faut impérativement nous communiquer pour que nous puissions valider la demande de Permis en ligne.
- **Carte d'identité** en cours de validité du demandeur
- **Permis de conduire** dans le cas où le demandeur ait déjà un permis
- **Justificatif de domicile** daté de moins de 6 mois, au nom du demandeur (facture téléphone par ex. Pas d'échéancier ou plan de mensualisation)
- **3 timbres** au tarif en vigueur (tarif prioritaire)
- **1 enveloppe A5** sans timbre et sans adresse

Pour une 1^{ère} demande d'inscription au permis :

- **Recensement / Certificat de participation à la J.D.C ou à défaut la convocation à la J.D.C**
(csn-angers.s85-s72.fct@intradef.gouv.fr) pour les garçons nés après le 31/12/78 et pour les filles nées après le 31/12/82
- **A.S.S.R 2 étape passée au collège en classe de 3^{ème}**
ou à défaut l'A.S.R pour tous ceux qui sont nés après le 01/01/88
- **Carte d'identité** du représentant légal
- **Justificatif de domicile** daté de moins de 6 mois, au nom du représentant légal (facture téléphone par ex. Pas d'échéancier ou plan de mensualisation)
- **Attestation d'hébergement** certifiant que le jeune réside à votre domicile depuis plus de 3 mois
- **3 timbres** au tarif en vigueur (tarif prioritaire)
- **1 enveloppe A5** non timbrée non libellée

Exemple de photo-signature numérique :



A titre d'info les photomaton homologués :

Super U Boufféré
Super U St Fulgent
Super U Belleville s/ Vie
Intermarché Montaigu

Le photographe de Montaigu « Sablereau Photo »

ETABLISSEMENT DU CONTRAT AVEC MODALITES DE PAIEMENT

POUR LES ELEVES MINEURS, présence obligatoire d'un parent à la signature du dossier et contrat et apporter la carte d'identité ou le permis de conduire du parent signataire.

DELAIS DE PRESENTATION Permis A et AL (Réglementation nationale)

THEORIE : 1^{ère} épreuve, après enregistrement dossier : sans délai.

2^{ème} épreuve et + : 48 heures.

PRATIQUE : 7 jours entre 2 passages pratique en cas d'échec (en fonction des places disponibles)

En cas de réussite au plateau le passage de la circulation est possible 48h après
(en fonction des places disponibles)

Examens programmés 1 sem/ 2 sur le Centre de la Ribotière (Route de Nantes, avant la Roche/Yon)

FORMATION THEORIQUE

Elle est constituée de cours et de séries, DVD, avec la participation d'un moniteur.

Le contenu de la formation théorique est conforme au Programme National de Formation (PNF). Un travail personnel avec votre livre de code est indispensable, en complément des cours et tests. Vous accédez au « code en ligne » pour un entraînement chez vous à votre rythme. Une formation assidue est conseillée, avec possibilité de stage pendant les vacances scolaires.

FORMATION PRATIQUE

Se référer au livret d'apprentissage, qui vous sera remis lors de votre première leçon de conduite.

PLANNING DES COURS OU TESTS A HORAIRES FIXES

BROUZILS

Mercredi 18h (2 séances)
Samedi 11h (2 séances)

CHAVAGNES

Mercredi 18h (2 séances)
Samedi 11h (2 séances)

HERBERGEMENT

Mercredi 17h (2 séances)
Samedi 11h (2 séances) **

** remplacé par vendredi 17h pendant les vacances scolaires